**Épreuve composée**

*2 – Pour la partie 2 (Étude d’un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l’information.*

**Deuxième partie : Étude d’un document *(4 points)***

Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence le fait que la pauvreté varie en fonction du type de ménage en 2014.

**Taux de pauvreté en % (seuil à 60 % du revenu médian1) par type de ménage2.**



Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d’un ménage dont le revenu déclaré à l’administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n’est pas étudiante.

Source : INSEE.

1 : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) considérés comme pauvres car leurs revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian.

2 : Ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.